

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTES PUBLIQUES ET D'UNE ENQUÊTE PARCELLAIRE, CONJOINTES

Par arrêté du 16 janvier 2024, sur demande de la Société du Canal de Provence et d'aménagement de la région provençale (SCP), le Préfet du Var a prescrit l'ouverture des enquêtes publiques et d'une enquête parcellaire, conjointes, préalables à : **(1)** la déclaration d'utilité publique des périmètres de protection immédiate et rapprochée ; valant servitudes d'utilité publique sur le territoire des communes d'Artigues, Belgentier, Bormes-les-Mimosas, Brue-Auriac, Callas, Cuers, Esparron-de-Pallières, Ginasservis, Hyères-les-Palmiers, La Cadière-d'Azur, La Crau, La Garde, La Môle, La Motte, Le Beausset, Le Cannet-des-Maures, Le Luc-en-Provence, Le Muy, Mazaugues, Méounes-les-Montrieux, Nans-les-Pins, Ollières, Ollioules, Pourcieux, Pourrières, Rians, Rougiers, Saint-Cyr-sur-Mer, Sainte-Maxime, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Sanary-sur-Mer, Signes, Solliès-Toucas, Solliès-Ville, Tourves, Vinon-sur-Verdon ; **(2)** la déclaration d'utilité publique en vue de l'acquisition en pleine propriété des terrains des périmètres de protection immédiate, conformément à l'article L1321-2 du code de la santé publique, sur le territoire des communes de La Garde, Le Beausset, Le Luc-en-Provence, Mazaugues, Pourcieux, Rians, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Signes, Vinon-sur-Verdon ; **(3)** la cessibilité des terrains des périmètres de protection immédiate, au titre de l'article L1321-2 du code de la santé publique ; **(4)** l'autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine.

Le projet a pour objectif de protéger les ouvrages du canal de Provence. Le responsable (pétitionnaire) est la SCP – Direction du développement – Service maîtrise d'ouvrage – Le Tholonet – CS 70064 – 13182 AIX-EN-PROVENCE cedex 5.

Composition de la commission d'enquête désignée : M. Michel RIQUET (Président), Mme Mireille GAIERO (membre titulaire), M. Olivier LUC (membre titulaire), Mme Marie-Chantal NAIN (membre titulaire), M. Jean-François MALZARD (membre titulaire).

Le siège des enquêtes est fixé en mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume. Les enquêtes se tiendront du lundi 26 février 2024 au vendredi 29 mars 2024 inclus, soit 33 jours consécutifs (exceptés samedis, dimanches et jours fériés).

Pendant la durée des enquêtes, le dossier est consultable : **1°** sur un poste informatique au siège des enquêtes aux jours et heures indiqués dans le tableau ci-dessous **et 2°** sur support papier, dans les mairies de : La Garde, Le Beausset, Le Luc-en-Provence, Mazaugues, Pourcieux, Rians, Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, Signes, Vinon-sur-Verdon. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par la commission d'enquête, aux jours et heures ci-après :

Lieux principaux des enquêtes	Ouverts		Permanences de la commission d'enquête	
	Jours	Heures	Jours	Heures
Mairie de La Garde Rue Jean Baptiste Lavène 83130 La Garde	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30	mardi 27 février 2024	10h à 12h et 13h30 à 15h30
			vendredi 8 mars 2024	
	samedi	de 8h30 à 12h	jeudi 14 mars 2024	
			lundi 18 mars 2024	
			vendredi 29 mars 2024	10h à 12h et 13h30 à 16h
Mairie du Beausset Place Jean Jaurès 83330 Le Beausset	du lundi au jeudi	de 8h à 12h et de 13h30 à 17h	Lundi 26 février 2024	10h à 12h et 13h30 à 15h30
			Mardi 5 mars 2024	
			Vendredi 15 mars 2024	
	vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 16h	Mercredi 20 mars 2024	Vendredi 29 mars 2024
Mairie du Luc-en-Provence 3, place de la Liberté 83340 Le Luc en Provence	du lundi au jeudi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h	Lundi 26 février 2024	10h à 12h et 13h30 à 15h30
			Jeudi 7 mars 2024	
			Mardi 12 mars 2024	
	vendredi	de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30	Jeudi 21 mars 2024	Vendredi 29 mars 2024
Mairie de Mazaugues 46, boulevard Lambert 83136 Mazaugues	du lundi au vendredi	de 9h à 12h	Mardi 27 février 2024	9h à 12h
			Mardi 26 mars 2024	
Mairie de Pourcieux Rue de l'Église 83470 Pourcieux	lundi, vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 17h	Mercredi 6 mars 2024	8h à 12h
	mardi, jeudi	de 13h à 17h	Jeudi 21 mars 2024	13h à 17h
	mercredi	de 8h à 12h		
Mairie de Rians 30, Rue de la République 83560 Rians	du lundi au vendredi	de 8h à 12h et de 13h30 à 16h	Mardi 27 février 2024	8h à 12h
			Mercredi 13 mars 2024	13h30 à 16h
			Mardi 19 mars 2024	8h à 12h
			Jeudi 28 mars 2024	13h30 à 16h
Mairie de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume [siège de l'enquête] « Mairie annexe » - Parvis Charles II d'Anjou 83470 Saint-Maximin-la-Sainte-Baume	du lundi au vendredi	de 8h30 à 12h	Lundi 26 février 2024	8h30 à 12h
			Mardi 5 mars 2024	
			Mercredi 13 mars 2024	
			Mardi 19 mars 2024	
			Vendredi 22 mars 2024	
Mairie de Signes 5, rue Saint-Jean 83870 Signes	du lundi au vendredi	de 9h à 12h et de 14h à 16h 30	Mercredi 28 février 2024	9h à 12h
			Mercredi 27 mars 2024	14h à 16h30
Mairie de Vinon-sur-Verdon 66, avenue de la Libération 83560 Vinon-sur-Verdon	lundi, mardi, jeudi	de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h	Vendredi 1 ^{er} mars 2024	8h30 à 12h
	mercredi, vendredi	de 8h30 à 12h	Mardi 5 mars 2024	
			Lundi 25 mars 2024	13h30 à 17h

Un poste informatique est également mis à disposition à l'accueil de la Préfecture du Var pendant toute la durée des enquêtes.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale, à l'attention du Président de la commission d'enquête, au siège des enquêtes où elles sont annexées au registre.

Le dossier peut-être consulté et des observations peuvent être formulées directement sur le registre dématérialisé, à l'adresse :

<https://www.registre-dematerialise.fr/5022>. Le public pourra formuler ses observations par courriel, transmis au commissaire enquêteur, à l'adresse électronique suivante : enquete-publique-5022@registre-dematerialise.fr.

Le rapport et les conclusions de la commission d'enquête seront tenus à la disposition du public, dans chaque mairie concernée, au bureau de l'environnement et du développement durable de la préfecture du Var ainsi que sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.var.gouv.fr/>, à réception et pendant un an à compter de la clôture des enquêtes.

Des informations sur le projet peuvent être demandées auprès du pétitionnaire à l'adresse courriel précitée ou bien en écrivant à l'adresse courriel suivante : dup83perimetres@canal-de-provence.com.